



La FIACAT renouvelle sa ferme opposition à la répression sanglante des chrétiens qui manifestent pacifiquement pour la démocratie en République Démocratique du Congo

Paris, le 23 janvier 2018. *Malgré les protestations internationales à la suite de la répression brutale des catholiques qui souhaitaient entreprendre le 31 décembre 2017 une marche pacifique, le gouvernement congolais a de nouveau réprimé violemment (6 morts, 57 blessés, 111 arrestations) les marches du 21 janvier 2018 à travers le pays.*

« L'accord de la Saint Sylvestre » du 31 décembre 2016 entre le gouvernement et l'opposition, obtenu grâce à la médiation de l'Eglise catholique du Congo, constatait la fin au 20 décembre 2016 du mandat présidentiel non renouvelable de Joseph Kabila et prévoyait l'organisation de nouvelles élections avant le 31 décembre 2017. Cette échéance étant non respectée, un « comité laïc de coordination » issu de l'Eglise catholique avait appelé les fidèles à une marche pacifique, à la date anniversaire de l'accord, à la sortie des messes du dimanche. Cette marche, interdite par le gouvernement, avait été empêchée et très violemment réprimée par les forces de sécurité.

Trois semaines plus tard, le même comité a appelé à renouveler cette marche à la sortie des églises le dimanche, malgré la nouvelle interdiction des autorités. Cette initiative réclamait du président Kabila qu'il déclare publiquement qu'il ne briguerait pas un troisième mandat, qui lui est interdit par la Constitution.

Les marches entreprises à travers le pays ont été arrêtées par les forces de sécurité, qui ont usé de gaz lacrymogènes et même de tirs à balles réelles, tuant par exemple d'un tir en rafale une jeune femme à la sortie de l'église Saint François de Sales à Kinshasa.

La Mission des Nations Unies en RDC (MONUSCO) avait déployé ses observateurs sur le terrain, ce qui lui a permis d'établir un bilan provisoire de 6 morts (tous à Kinshasa), 57 blessés chez les civils et 111 arrestations à Kinshasa et dans d'autres grandes villes du pays. La MONUSCO a estimé que l'usage de la force a été disproportionné.

La FIACAT proteste vigoureusement contre ces atteintes graves à la liberté d'expression et surtout contre ces exécutions extrajudiciaires et ces arrestations arbitraires. Elle rappelle que la République Démocratique du Congo a adhéré au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) des Nations Unies et à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) qui lui font obligation de respecter et de garantir les libertés d'expression et de manifestation pacifique. Surtout, le PIDCP affirme le droit fondamental à la vie et l'interdit absolu de la torture et des traitements cruels, inhumains ou dégradants. Et les Principes de base adoptés à l'ONU en 1990 sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois exigent qu'ils soient « conciliés avec le respect approprié des droits de l'homme ».

La FIACAT s'associe à la souffrance des familles des défunts et à celle des blessés et demande la libération immédiate des personnes arrêtées. Elle recommande instamment une enquête internationale sur ces violations répétées afin de situer toutes les responsabilités et de garantir que justice et réparation soient rendues à toutes les victimes.

Contacts presse :

- **FIACAT** : Guillaume COLIN : g.colin@fiacat.org, +33 1 58 64 10 47

La FIACAT est une organisation internationale non gouvernementale de défense des droits de l'homme qui lutte pour l'abolition de la torture et de la peine de mort